



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 14

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 19 février 2026

**OBJET : RÉGULARISATION
FONCIÈRE AU LIEU-DIT « LA
MAISON JAUNE »**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq
février, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B.CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU
S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
BAARSCH C. » CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » CHANTELOT L.

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors des travaux d'aménagement de la traversée du centre bourg une emprise de 13 ca s'est avérée nécessaire sur la parcelle cadastrée section A, n° 1335 au lieu-dit « la maison jaune », appartenant à l'indivision ALTENBURG.

Afin d'effectuer la régularisation foncière, un plan de bornage et de division a été établi par la SELARL TROMBERT-MAGRETTI, géomètres experts associés, sur la parcelle concernée.

Madame le maire propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle d'une surface de 13 ca, au prix de 95 €/m2, prix accepté par le propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section A, n° 1335p, au lieu-dit « la maison jaune », d'une contenance de 13 ca, au prix de 95 €/m2, appartenant à l'indivision ALTENBURG ;

CHARGE le maire ou son 1^{er} adjoint, de signer l'acte d'acquisition ;

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 02/03/26

ID : 074-217400704-20260225-D2026_14



CHARGE le maire de régler les frais d'acte.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Gilles BILLARD

Le maire

Pascale MORIAUD

